

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.03PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 530'000.- pour la
réaffectation des locaux scolaires laissés vacants suite à la
construction du collège des Rives**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 2 mars 2021.

Elle était composée de Mesdames Anne-Louise GILLIERON, Lucie JEANNERET, Aurélie Maude HOFER et de Messieurs Jean-David CHAPUIS, Ervin SHEU, Roland VILLARD (en remplacement de Madame Raluca VILLARD) et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, M. Thomas CZÁKA, Chef de service, M. David GILLIÉRON, Responsable d'immeubles, M. Pierre-André JUNOD, Chef de service. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos quelques questions.

À la suite de la construction du collège des Rives, les plus jeunes élèves sont désormais scolarisés à Pestalozzi et ceux de 7^{ème} et 8^{ème} année sont accueillis dans les collèges du Cheminet et de Fontenay, plus grand site primaire d'Yverdon-les-Bains.

Le préavis présenté, très complet et qui n'a soulevé que peu de questions, a pour objectifs :

- d'adapter un certain nombre de locaux spécialement affectés (par exemple pour éducation nutritionnelle, musique, informatique, activités créatrices textiles ou manuelles) en salles multi-usages, qui au besoin pourront être converties en salles de classe,
- de réduire les déplacements des élèves entre les bâtiments scolaires.

Le coût lié au désamiantage des parties touchées par ces réaménagements est compris dans le poste « 211.6 Maçonnerie de CHF 100'000.- », dont il représente une part importante.

Les besoins en termes de mobilier sont en grande partie couverts par les pièces disponibles dans nos stocks et les éléments qui devront être achetés, seront financés par le budget communal.

Conclusions :

S'agissant de travaux nécessaires afin de rationaliser sept locaux scolaires en les transformant en salles à usages multiples, adaptables en cas de besoin en salle de classes, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis en acceptant ses articles 1, 2 et 3.



Philippe GUIGNARD, Rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 13 mars 2021